

Conférence générale

GC(65)/INF/3

19 août 2021

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-cinquième session ordinaire

Renseignements préliminaires à l'intention des délégations

Rapport du Directeur général

A. Dispositions concernant la 65^e session ordinaire de la Conférence générale compte tenu de la pandémie de COVID-19

1. À l'issue d'une série de consultations menées par le Secrétariat de l'AIEA auprès des États Membres sur les dispositions concernant la 65^e session ordinaire de la Conférence générale, ces dispositions ont été acceptées par les États Membres par procédure d'accord tacite le 19 juillet 2021 afin que la Conférence générale puisse poursuivre ses travaux en tenant compte des prescriptions des autorités autrichiennes et des contraintes d'espace liées à la pandémie de COVID-19 au Centre international de Vienne (CIV). Elles ont été publiées en tant que document de la Conférence générale¹ en vue de leur approbation en séance plénière au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire² intitulé « Dispositions concernant la Conférence générale ».
2. Pour faciliter les préparatifs des États Membres, les dispositions sont jointes comme annexe 1 au présent document.
3. La Conférence générale se déroulera en présentiel, et il sera possible d'y participer à distance, sur la plateforme informatique Interprefy.

¹ Les dispositions sont énoncées dans le document GC(65)/17.

² L'ordre du jour provisoire de la 65^e session ordinaire de la Conférence générale figure dans les documents GC(65)/1, Add.1 et Add. 2.

4. Conformément aux prescriptions du pays hôte destinées à réduire le risque épidémiologique en réunion, les participants devront pouvoir produire l'une des pièces suivantes :

- la preuve d'un test PCR négatif datant de 72 heures au plus, ou d'un test rapide antigène de 48 heures au plus ; ou
- la preuve d'une vaccination complète contre la COVID-19 datant de 270 jours au plus et valable à partir de la date de la deuxième vaccination, ou la preuve d'une vaccination complète avec un vaccin ne requérant pas de rappel (p. ex. Johnson & Johnson) datant de 270 jours au plus et valable à partir du 22^e jour suivant la vaccination ; ou
- un certificat de guérison de la COVID-19 datant de 180 jours au plus, ou la preuve d'un test positif de neutralisation des anticorps datant de 90 jours au plus.

5. En présentant leur carte d'identification/badge sur le lecteur, les délégués qui entrent dans le CIV déclarent qu'ils sont en possession d'un document valide satisfaisant à l'un au moins de ces critères. Ils confirment également qu'ils sont en mesure de présenter ce document aux organisateurs ou au service médical du CIV, si nécessaire. Cela est conforme aux lignes directrices adoptées au niveau du CIV, qui sont disponibles [ici](#).

6. Compte tenu des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, les États Membres seront dûment informés si des changements devaient être apportés aux dispositions concernant l'organisation de la 65^e session ordinaire de la Conférence générale.

7. Les participants sont tenus de se conformer aux mesures de précaution supplémentaires contre la COVID-19 décrites à la section E.

B. Ouverture de la 65^e session ordinaire

8. La 65^e session ordinaire de la Conférence générale s'ouvrira le **lundi 20 septembre 2021, à 10 h**, dans le bâtiment M du CIV³.

9. Les séances plénières se tiendront dans la salle des plénières, au 1^{er} étage du bâtiment M. Les séances de la Commission plénière se dérouleront dans la salle du Conseil C, au 4^e étage du bâtiment C.

10. Les États Membres sont placés suivant le nom de pays dans la salle des plénières, le premier étant l'État Membre qui préside le Conseil des gouverneurs (Canada). Le placement se fera suivant l'ordre alphabétique anglais des noms de pays, conformément à la pratique établie. Dans la salle des plénières, quatre sièges seront attribués à chaque État Membre.

11. À moins que la Conférence générale n'en décide autrement, les séances du matin commenceront à 10 h et celles de l'après-midi à 15 h. Les délégués sont priés d'avoir pris place à ce moment-là afin que les séances puissent commencer à l'heure. Si des séances du soir s'avèrent nécessaires, elles seront annoncées durant la session.

³ Voir le plan à l'annexe 3.

C. Inscription et participation, en présentiel et en ligne, aux séances plénières et aux réunions de la Commission plénière

12. Les procédures d'inscription ont été communiquées dans la pièce jointe à la lettre de notification envoyée à tous les États Membres le 10 juin 2021. Les États Membres sont priés d'inscrire leur délégation via le portail en ligne InTouch+, accessible à l'adresse <https://intouchplus.iaea.org/>, dans l'onglet consacré à la Conférence générale. Les inscriptions seront ouvertes le 12 août 2021 et devront être **achevées le mercredi 15 septembre 2021 au plus tard**. Des indications détaillées concernant l'inscription en ligne ont été mises à la disposition des États Membres sur GovAtom, dans la Note 58, le 6 août 2021.

13. Chaque participant assistant aux séances de la Conférence générale **en présentiel** aura besoin d'une carte d'accès avec photographie pour accéder au CIV. Les chefs des missions permanentes et le personnel diplomatique accrédité auprès de l'AIEA n'ont pas besoin d'une nouvelle carte d'accès mais doivent s'assurer que la carte d'identification dont ils disposent sera valide aux dates de la Conférence générale. Les autres membres des délégations des États Membres doivent retirer une carte d'accès au CIV valide pour toute la durée de la Conférence générale.

14. Une fois les participants inscrits en ligne, le bureau des cartes d'identité du Service de la sécurité du CIV enverra, à l'adresse électronique qu'ils auront fournie, un courriel contenant un lien qui permet de télécharger une photographie ou de confirmer/remplacer une photographie existante dans la base de données du bureau des cartes d'identité ONU. Les participants qui n'auront pas téléchargé leur photographie devront prévoir du temps supplémentaire sur place pour se faire photographier et obtenir leur carte d'accès.

15. À tout moment, quatre (4) délégués par État Membre au maximum peuvent être présents physiquement à la séance plénière de la Conférence générale et un (1) délégué à une séance de la Commission plénière. L'accès à la salle des plénières et à la salle de réunion de la Commission plénière sera contrôlé grâce à l'utilisation de badges flottants secondaires. Ainsi, chaque État Membre recevra : quatre (4) badges flottants portant le nom du pays pour la séance plénière et un (1), d'une autre couleur, pour la séance de la Commission plénière. Les institutions spécialisées de l'ONU, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres observateurs en recevront chacune un (1).

16. Les badges volants seront délivrés par le Service du protocole sur présentation d'une note verbale ou d'une lettre officielle autorisant les titulaires à les retirer et indiquant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'une personne de contact. Une fois retirés, ils ne peuvent pas être réimprimés.

17. Les badges volants seront délivrés comme suit :

Lundi 13 septembre	10 h - 16 h	Bureau A2706
Mardi 14 septembre	10 h - 16 h	Bureau A2706
Mercredi 15 septembre	10 h - 16 h	Bureau A2706
Jeudi 16 septembre	12 h - 16 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Vendredi 17 septembre	9 h - 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Dimanche 19 septembre	10 h - 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Lundi 20 septembre	7 h 30 - 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)

18. Seuls les délégués qui présenteront un badge volant accompagné de leur carte d'accès au CIV à l'entrée des salles de réunion pourront assister aux séances plénières et aux séances de la Commission plénière.

19. L'échange des badges volants entre les membres inscrits d'une délégation doit se faire en dehors de la salle des plénières. Les délégations sont encouragées à prendre note de ces échanges afin de faciliter le suivi si un cas de COVID-19 venait à être suspecté.

20. Afin de limiter le plus possible la présence physique dans les locaux du VIC, les États Membres sont priés instamment de réduire au minimum le nombre de délégués venant au CIV pour la Conférence générale.

21. Pour éviter de longues files d'attente le lundi 20 septembre 2021 au matin, les participants inscrits sont vivement encouragés à retirer leur carte d'accès à l'avance en se présentant au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1) munis d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité, aux dates suivantes :

Jeudi 16 septembre	12 h - 16 h
Vendredi 17 septembre	9 h - 18 h
Dimanche 19 septembre	10 h - 18 h

22. Les participants doivent en principe retirer leur carte d'accès en personne ; toutefois, les cartes qui auront été préalablement imprimées pourront être retirées par une personne autorisée sur présentation d'une note verbale ou d'une lettre officielle indiquant les noms de la personne autorisée et des participants concernés. Veuillez noter que les cartes d'accès retirées ne peuvent pas être retournées au bureau des inscriptions de l'AIEA ni réimprimées. Celles qui n'auront pas été retirées à l'avance pourront être récupérées au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1) à partir du **lundi 20 septembre 2021 à 7 h 30**.

23. Les délégués sont priés de se conformer à toutes les mesures obligatoires, notamment de porter un masque de protection couvrant la bouche et le nez dans l'enceinte du CIV, en particulier dans les salles de réunion, à toutes les portes d'accès et lors de leurs interactions avec le personnel du bureau des inscriptions et du bureau des cartes d'identité de l'ONU.

24. Il est rappelé aux participants que les cartes d'accès doivent être portées en permanence de manière visible dans l'enceinte du CIV.

25. La connexion à distance sera possible grâce à la plateforme informatique Interprefy pour chaque séance plénière et séance de la Commission plénière de la Conférence générale, et les dispositions suivantes sont prévues : a) chaque État Membre pourra avoir trois (3) appareils enregistrés/liens électroniques pour les séances plénières et trois (3) pour la Commission plénière ; b) chaque institution spécialisée des Nations Unies, OIG, ONG et autre observateur pourra avoir un (1) appareil enregistré/lien électronique, pour les séances plénières seulement.

26. Aux fins de l'inscription à la Conférence générale via la plateforme informatique Interprefy, il est demandé de fournir, au moyen du système en ligne, le nom d'utilisateur individuel NUCLEUS, l'adresse électronique liée au compte NUCLEUS et un numéro de téléphone de contact des participants assistant en ligne.

27. En cas de vote, au moins un (1) représentant par État Membre devra être présent physiquement dans la salle des plénières où le vote aura lieu. Il ne sera pas possible de voter en ligne.

28. Le public pourra suivre la diffusion en direct des séances plénières grâce au lien suivant, présent sur le site web de la 65^e session ordinaire de la Conférence générale : [Diffusion sur Internet et en flux à la 65^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA | AIEA](#). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour suivre la diffusion sur le web.

29. Il sera possible de s'inscrire sur place au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1), sur présentation d'une lettre officielle ou d'une note de désignation accompagnée d'une pièce d'identité avec photo, les jours suivants :

Jeudi 16 septembre	12 h - 16 h
Vendredi 17 septembre	9 h - 18 h
Dimanche 19 septembre	10 h - 18 h
Lundi 20 septembre	7 h 30 - 18 h
Mardi 21 septembre	8 h - 18 h
Mercredi 22 septembre	9 h - 12 h

Veillez prévoir suffisamment de temps pour les contrôles de sécurité et l'inscription.

30. Toute question concernant la procédure d'inscription doit être adressée par courriel à GCRS.ContactPoint@iaea.org.

31. Les participants à la conférence qui ont besoin d'un visa pour l'Autriche sont instamment priés de contacter le représentant consulaire de l'Autriche le plus proche et de faire leur demande de visa bien à l'avance. Les questions concernant les visas peuvent être adressées par courriel à l'adresse GCRS.Contact-Point@iaea.org. Le Secrétariat appuiera les demandes de visa des participants inscrits sous réserve du respect de la politique du pays hôte en matière de visa et des conditions d'entrée sur le territoire compte tenu de la pandémie de COVID-19. La décision d'accorder ou non un visa appartient aux autorités autrichiennes.

32. Il est rappelé aux États Membres que, conformément à l'article 26 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le coût de la participation d'une délégation à la Conférence générale est à la charge de l'État Membre représenté par cette délégation.

33. Une liste provisoire des participants (document GC(65)/INF/14 - Liste provisoire), établie à partir des informations qui auront été reçues par le Secrétariat au mercredi 15 septembre, sera publiée le vendredi 17 septembre et mise en ligne sur le site web de la Conférence générale et l'application pour les conférences et les réunions de l'AIEA (IAEA Conferences and Meetings). Une liste définitive des participants (document GC(65)/INF/14), contenant les renseignements qui auront été communiqués au Secrétariat avant le mercredi 22 septembre à 15 h, sera mise en ligne le vendredi 24 septembre. Des exemplaires imprimés des listes provisoire et finale des participants seront mis à disposition sur demande au Service du protocole (M0E 75).

34. Si des modifications doivent être apportées après la publication de la liste provisoire, les délégations sont priées d'en informer le Service du protocole en écrivant à l'adresse GCRS.Contact-Point@iaea.org avant le mercredi 22 septembre à 15 h afin que la liste définitive puisse être mise à jour.

D. Pouvoirs des délégués

35. Les chefs de délégation (mais non les autres membres des délégations) doivent être munis de pouvoirs établis expressément pour la session, **même s'ils sont déjà accrédités auprès de l'Agence**, par exemple en qualité de représentant permanent. En vertu de l'article 27 du Règlement intérieur de la Conférence générale, les pouvoirs originaux doivent émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères de l'État Membre concerné, et doivent être communiqués au Directeur général si possible au moins sept jours avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire le **lundi 13 septembre** au plus tard, pour faciliter le bon déroulement des travaux de la Conférence générale, en particulier ceux du Bureau.

36. **À partir du dimanche 19 septembre à 14 h 30**, les pouvoirs originaux qui n'auront pas déjà été transmis au Directeur général devront être remis en mains propres au fonctionnaire chargé des pouvoirs (salle M0E 69, rez-de-chaussée du bâtiment M). Il convient de noter que les pouvoirs ne pourront pas être acceptés lors de l'inscription à la porte 1 du CIV.

37. Les délégués sont priés de respecter toutes les mesures obligatoires, telles que la distanciation physique et le port d'un masque couvrant la bouche et le nez, lors de leur interaction avec les fonctionnaires chargés des pouvoirs.

38. Pour toute question concernant les pouvoirs, veuillez contacter le fonctionnaire chargé des pouvoirs (mél. : Credentials@iaea.org).

E. Mesures de précaution contre la COVID-19

39. Un guide sur les précautions contre la COVID-19 est disponible [ici](#).

40. Le port d'un masque couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans les salles de réunion et tous les autres espaces communs du CIV, notamment les couloirs, les ascenseurs et la Rotonde, ainsi que l'Économat, les banques et le bureau de poste. La Conférence générale ne fournira pas de masques faciaux.

41. Les participants doivent maintenir une distance d'au moins un mètre entre eux pendant la réunion et entre les séances. La disposition des sièges sera établie dans toutes les salles de réunion afin de garantir une distance minimale. Il faudra respecter l'attribution des sièges.

42. Afin de gérer le flux de participants au CIV, un marquage au sol guidera la circulation des personnes et indiquera les distances minimales devant être maintenues dans divers espaces et couloirs (p. ex. bureau des inscriptions, cafétéria et espaces café). Quatre personnes au maximum peuvent se trouver en même temps dans un même ascenseur.

43. Il est rappelé aux délégués que la nourriture et les boissons ne peuvent être servies que dans les espaces désignés à cet effet, gérés par le Service de restauration du CIV, comme la cafétéria du CIV et les espaces café.

44. Il est rappelé que les délégations doivent noter et consigner les noms des participants de leur délégation qui assistent à chaque réunion et sont en possession d'un badge flottant.

45. Étant donné que la COVID-19 peut se transmettre avant l'apparition ou en l'absence de symptômes, les personnes qui pourraient être infectées doivent être identifiées rapidement et

rigoureusement. Les personnes susceptibles d'avoir été en contact avec une personne infectée doivent être identifiées, suivies et prises en charge afin de limiter la propagation de ce virus à transmission facile et rapide.

46. Pour faciliter le traçage des contacts proches par l'enregistrement des données de contact des participants et de l'attribution des sièges, un système de code de réponse rapide (code QR) sera mis à disposition. Les délégués sont encouragés à faire usage du système en lisant le code QR disponible sur le bureau de chaque délégation grâce à la caméra de leur téléphone portable et de fournir des données de contact pour le siège destiné à la délégation à la séance plénière, à la Commission plénière, au Forum scientifique ou lors de toute autre réunion en présentiel au CIV.

47. Si un membre d'une délégation, présent ou non, à l'une quelconque des séances lors de la 65^e session ordinaire de la Conférence générale présente des symptômes ou est diagnostiqué à la COVID-19, la délégation doit le signaler immédiatement aux organisateurs, à la Division des services de conférence et de documentation (MTCO) (par téléphone : +1 2600 27 227 ou +1 2600 27 000) ou directement aux Services médicaux (+1 2600 22224). Les cas confirmés jusqu'à 14 jours après la réunion doivent également être signalés immédiatement, afin que le traçage des contacts nécessaire lié à un cas de COVID-19 puisse être effectué.

F. Documents

48. Conformément à la politique de distribution des documents écologique et rationnelle de l'Agence, les documents de la Conférence générale seront disponibles au format électronique à l'adresse <https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc65/documents>. Les projets de résolutions seront disponibles sur GovAtom. Les délégués sont priés d'apporter un ordinateur portable ou une tablette et d'utiliser au maximum ce service pour permettre de réduire les coûts d'impression et de distribution des documents de l'Agence. S'il s'avère que l'utilisation des versions électroniques n'est pas pratique ou possible, des exemplaires papier pourront être obtenus, sur demande, auprès du Service des documents, à proximité de la salle des plénières (1^{er} étage du bâtiment M).

49. Les résumés quotidiens des séances seront mis en ligne.

50. Les délégués qui souhaitent soumettre des projets de résolution ou d'autres documents à la Conférence générale pendant la session sont priés d'en remettre le texte le plus tôt possible au secrétariat de la Conférence générale ou au secrétariat de la Commission plénière (M. Austin McGill, mél. : A.McGill@iaea.org ou SEC-PMO.Contact-Point@iaea.org). Cela facilitera beaucoup la conduite des débats, en particulier à la Commission plénière, qui doit habituellement étudier un grand nombre de projets de résolutions et faire des recommandations à leur sujet.

G. Débat général - liste des orateurs

51. Jusqu'à l'ouverture de la session ordinaire de la 65^e Conférence générale, le lundi 20 septembre, les demandes d'inscription sur la liste des orateurs pour le débat général devront être directement adressées, en personne ou par écrit, au Secrétariat des organes directeurs (M^{me} Crosby Plaza Hernández, bureau A2869, poste 22339, mél. : C.Plaza@iaea.org ou GC-Speakers-List@iaea.org). Comme le document GC(65)/INF/1, publié le 4 juin, en informait les États Membres, l'inscription sur la liste des

orateurs s'est faite entre les 18 et 22 juin ; un tirage au sort a eu lieu à 11 h le 23 juin afin de déterminer l'ordre des orateurs des États Membres qui avaient demandé à être inscrits sur la liste. Depuis, les États Membres qui demandent à être inscrits sur la liste sont ajoutés dans l'ordre où ils en font la demande. Il convient de noter cependant que la pratique consistant à accorder la priorité aux ministres participant au débat général sera maintenue.

52. À partir du lundi 20 septembre, les délégués qui ne se sont pas encore fait inscrire sur la liste des orateurs et qui souhaitent néanmoins prendre la parole au cours du débat général sont priés de se mettre en rapport avec les personnes chargées d'établir la liste, à leur bureau dans la salle des plénières, au 1er étage du bâtiment M.

H. Déclarations au débat général

53. Conformément aux dispositions concernant la 65^e session ordinaire de la Conférence générale, les États Membres sont tenus de limiter la durée de leur intervention à **cinq minutes** (environ 500 mots). Pour les observateurs, une limite de **trois minutes** a été proposée (environ 300 mots).

54. Au lieu de prononcer leurs déclarations en présentiel, les délégations, les États Membres et les observateurs ont la possibilité d'envoyer des vidéos pré-enregistrées (également limitées à 3 minutes) des déclarations qu'ils souhaitent prononcer lors du débat général. Ils devront soumettre ces déclarations enregistrées au Secrétariat de l'AIEA (GCStatements@iaea.org) le 8 septembre au plus tard. Le délégué ou chef de délégation prononçant la déclaration pré-enregistrée sera inscrit au nom de l'État Membre sur la liste des participants avec une mention précisant que la déclaration a été prononcée sous la forme d'une vidéo diffusée lors du débat général.

55. Des procédures et des indications détaillées relatives à la soumission de déclarations vidéos pré-enregistrées lors du débat général ont été mises à la disposition des États Membres par la Note 59 sur GovAtom le 6 août 2021.

56. Il est rappelé aux délégués que de nombreux participants comptent sur l'interprétation. À ce titre, les délégués sont invités à parler à un rythme raisonnable, de telle sorte que les interprètes puissent restituer leur propos de manière fluide et précise.

57. Pour faciliter l'interprétation et la distribution publique des déclarations du débat général, celles-ci devraient être envoyées par courrier électronique à l'adresse GC-Statements@iaea.org. Le nom/rang de la personne qui prononce la déclaration devra être indiqué clairement sur la page de couverture ou la première page de la déclaration.

58. Toute déclaration reçue sera mise à disposition sur le site web de l'Agence [Orateurs et déclarations : 65^e Conférence générale de l'AIEA | AIEA](#) aux formats PDF et audiovisuel, dès que possible après qu'elle aura été prononcée, à moins que l'État Membre concerné n'en limite la distribution, auquel cas il devra l'indiquer clairement sur la déclaration. Aux fins de téléchargement, le texte des déclarations ne devra pas comporter de mention manuscrite ou de texte barré. Il convient de noter que les déclarations prononcées sous la forme de vidéos pré-enregistrées diffusées lors de la séance plénière, ainsi que les déclarations prononcées en personne, seront consignées dans les comptes rendus officiels de la Conférence générale.

I. Langues de travail et interprétation

59. Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ; les déclarations faites dans l'une de ces langues pendant les séances officielles de la Conférence générale feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les autres langues de travail. Les délégués sont priés d'envoyer à l'avance, à l'adresse GC-Statements@iaea.org, le texte de leur déclaration dans l'une de ces langues en formats PDF et Word.

60. Si des délégués souhaitent prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail, ils doivent, conformément à l'article 87 du Règlement intérieur de la Conférence générale, prendre eux-mêmes les dispositions voulues pour assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail et en informer le Secrétariat dès que possible. Ils sont également tenus de fournir un exemplaire de leur intervention en anglais à l'intention des interprètes.

J. Promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2021, contributions au budget ordinaire et autres questions liées aux contributions

61. Conformément à la recommandation du Conseil des gouverneurs du 8 juin 2021 demandant que la Conférence générale approuve un objectif de 91 075 000 euros pour les contributions des États Membres au Fonds de coopération technique (FCT) en 2022, des lettres signées du Directeur général de l'AIEA indiquant les parts de l'objectif de chaque État Membre (calculées d'après les quotes-parts de base applicables en 2022) ont été envoyées aux États Membres. Il est à espérer que ces informations faciliteront la pratique habituelle selon laquelle les États Membres annoncent leurs contributions au FCT avant ou pendant la session de la Conférence générale.

62. Les États Membres n'ignorent pas que la procédure d'annonce de contributions participe dans une large mesure à une planification et une organisation efficaces du cycle et des activités de coopération technique pour l'année suivante. Un document informant les délégués des montants des contributions promises par les États Membres sera diffusé lors de la prochaine session ordinaire de la Conférence générale⁴. Comme ce document sera mis à jour pendant la Conférence générale, il serait souhaitable que les États Membres en facilitent l'établissement dans les délais voulus en indiquant, dès qu'ils le pourront, le montant de leurs promesses de contributions. Pendant la session, les promesses de contributions pourront être communiquées au personnel de l'Unité des contributions, qui aura un bureau dans la salle des plénières (1^{er} étage du bâtiment M), et qui tiendra à jour l'état des promesses de contributions au FCT pour 2022.

63. Les fonctionnaires de l'Unité des contributions se tiendront également à disposition dans la salle MOE 67 (rez-de-chaussée du bâtiment M, poste 21350) pour examiner les questions liées aux contributions au budget ordinaire, aux contributions au FCT et aux contributions extrabudgétaires, et pour répondre à toute question que les États Membres pourraient avoir au sujet des arriérés, des plans de versement et du droit de vote. Le bureau de l'Unité des contributions sera ouvert du lundi 20 au jeudi 23 septembre, de 9 h à 18 h 30, et le vendredi 24 septembre, de 9 h à la clôture de la séance plénière.

⁴ En 2020, les documents correspondants ont été distribués sous les cotes GC(64)/17, GC(64)/17/Rev.1 et GC(64)/17/Rev.2.

K. Forum scientifique organisé en marge de la 65^e session ordinaire de la Conférence générale

64. Le Forum scientifique a pour objectif d'encourager les discussions sur des questions scientifiques et techniques en rapport avec les activités de l'Agence et intéressant les États Membres. Cette année, le Forum scientifique, qui se tiendra les mardi 21 et mercredi 22 septembre, aura pour thème « Se préparer aux épidémies de zoonoses : le rôle de la science nucléaire ».

65. Le programme provisoire figure à l'annexe 2 du présent document et est également consultable sur la page web de la Conférence générale. Toutes les séances se tiendront dans la salle du Conseil D (4^e étage du bâtiment C). Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

66. L'inscription devra se faire sur le portail InTouch+ de l'Agence. Un lien d'inscription pour participation en ligne sera disponible sur le site web.

67. Chaque État Membre, institution spécialisée de l'ONU, OIG, ONG et autre observateur recevra un (1) badge volant comportant le nom du pays ou de l'organisation en question lui permettant de participer au Forum scientifique. Les badges flottants seront visuellement différents de ceux qui serviront pour la séance plénière et les séances de la Commission plénière. Seuls les délégués qui présenteront un badge volant accompagné de leur carte d'accès au CIV à l'entrée de la salle du Conseil D pourront assister au Forum scientifique. Un nombre limité de badges flottants supplémentaires seront mis à disposition au bureau d'information du Forum scientifique avant les séances, si l'espace dans la salle de réunion le permet.

68. Les badges volants seront délivrés par le Service du protocole comme suit :

Lundi 13 septembre	10 h - 16 h	Bureau A2706
Mardi 14 septembre	10 h - 16 h	Bureau A2706
Mercredi 15 septembre	10 h - 16 h	Bureau A2706
Jeudi 16 septembre	12 h - 16 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Vendredi 17 septembre	9 h - 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Dimanche 19 septembre	10 h - 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)
Lundi 20 septembre	7 h 30 - 18 h	Bureau des inscriptions (porte 1)

Toute question peut être envoyée à l'adresse Scientific-Forum.Contact-Point@iaea.org. Une fois retirés, les badges flottants ne peuvent pas être réimprimés.

69. L'échange des badges volants entre les membres inscrits d'une délégation doit se faire hors de la salle du Conseil D. Les délégations sont encouragées à prendre note de ces échanges afin de faciliter le suivi si un cas de COVID-19 venait à être suspecté.

70. Le Forum scientifique sera également retransmis en direct, ce qui donnera la possibilité aux participants en ligne d'échanger avec les experts grâce à l'application pour les conférences et les réunions de l'AIEA (IAEA Conferences and Meetings).

L. Présentation des traités

71. La cérémonie de présentation des traités a pour objet de promouvoir l'adhésion universelle aux traités multilatéraux les plus importants dont le Directeur général de l'AIEA est dépositaire. À cet égard, comme les années précédentes, elle offre aux États Membres une occasion supplémentaire de déposer leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

72. Compte tenu des contraintes résultant des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, seuls les délégués des États Membres déposant un ou plusieurs instruments auront accès à la salle où se déroulera la cérémonie de présentation des traités, dans laquelle à aucun moment il n'y aura plus d'une (1) délégation et celle-ci ne restera pas plus de **cinq (5) minutes**. Le port d'un masque couvrant la bouche et le nez est exigé.

73. La cérémonie se déroulera le **lundi 20 septembre 2021**, de 14 h à 15 h, dans la salle M0E 68.

74. Pour de plus amples informations concernant la cérémonie de présentation des traités, veuillez vous adresser au Bureau des affaires juridiques en écrivant à l'adresse Depositary@iaea.org.

M. Réunions sur la coopération technique

32^e réunion des représentants AFRA

75. À cette manifestation, des représentants de haut niveau (ministres et/ou ambassadeurs) des États parties à l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) approuveront les décisions et recommandations adoptées à la 32^e réunion du groupe de travail technique de l'AFRA.

76. La manifestation aura lieu le jeudi 9 septembre 2021, de 10 h à 11 h 30 C.E.S.T., dans la salle C4, au 7^e étage du bâtiment C.

50^e réunion de la Conférence générale du RCA

77. La 50^e réunion sur l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (RCA) tenue dans le cadre de la Conférence générale portera sur des questions de politique et de gestion liées au RCA, ainsi que sur des questions opérationnelles et procédurales liées à la planification et à la mise en œuvre du programme relatif au RCA.

78. Cette manifestation virtuelle se tiendra le vendredi 17 septembre 2021, de 8 h à 11 h C.E.S.T.

Réunion annuelle du Conseil des représentants de l'ARASIA

79. Cette manifestation portera sur des aspects de politique et de gestion liés au programme de coopération technique relatif à l'Accord de coopération entre les États arabes d'Asie sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (ARASIA), ainsi que sur des questions opérationnelles et procédurales liées à la planification et à la mise en œuvre du programme de coopération technique relatifs à l'ARASIA.

80. Cette manifestation virtuelle se tiendra le mardi 21 septembre 2021, de 10 h à 13 h C.E.S.T.

XXII^e réunion du Conseil des représentants ARCAL

81. Cette réunion annuelle du Conseil des représentants de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCAL) sera l'occasion d'examiner les résultats obtenus en 2021 dans le cadre de l'ARCAL et d'envisager les activités pour 2022-2023.

82. Cette manifestation aura lieu le mardi 21 septembre 2021, de 14 h à 17 h C.E.S.T., dans la salle C4, au 7^e étage du bâtiment C.

Réunion des agents de liaison nationaux d'Europe et d'Asie centrale

83. Cette manifestation permettra aux agents de liaison nationaux (NLO) et aux États Membres d'Europe et d'Asie centrale de se pencher sur la mise en œuvre et la planification du programme.

84. La manifestation aura lieu le jeudi 23 septembre 2021, de 14 h à 16 h C.E.S.T., dans la salle C4, au 7^e étage du bâtiment C.

N. Le Forum du Groupe international pour la sûreté nucléaire

85. Le Forum du Groupe international pour la sûreté nucléaire (INSAG) permettra au Groupe international pour la sûreté nucléaire de donner des informations sur une décennie de progrès réalisés depuis l'accident de Fukushima Daiichi.

86. Cette manifestation virtuelle se tiendra le lundi 20 septembre 2021, de 14 h à 16 h C.E.S.T.

O. Forum des exploitants nucléaires : excellence en matière d'organisation et aptitude à diriger aux fins de la durabilité de l'exploitation des centrales nucléaires

87. La durabilité des centrales nucléaires en exploitation repose sur la direction, qui peut mener habilement son organisation vers l'excellence technique et humaine et la participation efficace des parties prenantes. Lors de cette table ronde, des membres de la direction d'organisations nucléaires du monde entier feront part de leur expérience sur la voie de la durabilité et débattront des capacités d'encadrement et de l'équilibre entre les personnes et l'ingénierie.

88. La manifestation aura lieu le mercredi 22 septembre 2021, de 15 h 30 à 17 h 30 C.E.S.T., dans la salle du Conseil D, au 4^e étage du bâtiment C.

P. Réunion à l'intention des hauts responsables de la réglementation en matière de sûreté et de sécurité

89. À l'occasion de cette réunion, des chefs d'organismes de réglementation et d'autres hauts responsables de la réglementation dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique, de la sûreté du transport et des déchets radioactifs et de la sécurité nucléaire examineront les difficultés rencontrées en matière de réglementation et mettront en commun de bonnes pratiques. La réunion portera également sur les initiatives prises par le Secrétariat de l'AIEA pour apporter son appui aux organismes de réglementation, notamment celles portant sur la problématique hommes-femmes.

90. Cette manifestation virtuelle se tiendra le jeudi 23 septembre 2021, de 12 h à 16 h 30 C.E.S.T.

Q. Visites organisées en marge de la 65^e session ordinaire de la Conférence générale

91. Une liste des visites organisées et des informations détaillées sont disponibles sur le site web de la 65^e Conférence générale [Événements : 65^e Conférence générale de l'AIEA | AIEA](#).

R. Manifestations parallèles organisées en marge de la 65^e session ordinaire de la Conférence générale

92. Une liste des manifestations parallèles est disponible sur le site web de la 65^e Conférence générale [Événements : 65^e Conférence générale de l'AIEA | AIEA](#).

S. Expositions et présentations

93. Des informations sur les expositions et les présentations sont disponibles sur le site web de l'Agence [Événements : 65^e Conférence générale de l'AIEA | AIEA](#).

T. Services informatiques

Service d'assistance informatique

94. Pendant la Conférence générale, la Division de la technologie de l'information de l'Agence assurera un service d'assistance informatique dans la salle de réunion M0E 24 (rez-de-chaussée du bâtiment M) (poste 27222).

Courrier électronique externe et internet

95. Les délégués ayant leur propre ordinateur portable, téléphone portable ou tablette équipé d'une connexion sans fil pourront se connecter à l'internet à haut débit dans les bâtiments M et C en se

connectant au réseau wi-fi gratuit « WLAN-GUEST ». L'utilisation du réseau sans fil d'invité de l'AIEA est soumise aux règles d'usage du réseau sans fil d'invité, disponibles à l'adresse <https://www.iaea.org/sites/default/files/21/08/wifi-policy-disclaimer.pdf>

Bureau d'assistance aux délégations

96. Un service de secrétariat sera assuré pour fournir aux délégations des États Membres une assistance en matière de formatage et d'édition, de photocopie, de numérisation et d'obtention de versions imprimées de documents en ligne et des déclarations faites en séances plénières. Ce service sera installé dans la salle de réunion MOE 23, au rez-de-chaussée du bâtiment M.

Diffusion en direct

97. Les séances plénières et les séances du Forum scientifique seront diffusées en direct sur Internet. Les séances seront diffusées en direct sur Internet et seront accessibles via le site web de l'Agence [Retransmission et diffusion sur le web à la 65^e Conférence générale de l'AIEA | AIEA](#). Les séances plénières seront diffusées en direct dans toutes les langues officielles.

U. Informations générales

Entrée des voitures officielles au Centre international de Vienne

98. Pendant la 65^e session ordinaire de la Conférence générale, les véhicules des missions permanentes et du personnel des missions permanentes enregistrés auprès de l'administration du garage du CIV pourront stationner dans les zones de stationnement du CIV, comme à l'accoutumée. Les missions permanentes sont encouragées à utiliser, dans la mesure du possible, des véhicules enregistrés auprès du CIV pour déposer et prendre des personnes. Outre les chauffeurs et véhicules des missions permanentes, d'autres véhicules avec chauffeur pourront être autorisés à pénétrer dans l'enceinte du CIV pour déposer ou prendre des personnes pendant la Conférence générale. Les places de stationnement étant limitées, des autorisations d'accès temporaires seront délivrées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

99. La demande et l'octroi d'un accès temporaire et d'une autorisation de stationnement se font suivant un processus virtuel. Les demandes d'autorisations d'accès temporaire au CIV doivent être adressées sous la forme d'une note verbale envoyée par courrier électronique à l'administration du garage (vicgarageadministration@un.org), avec copie au service du protocole de l'AIEA (protocol.contact-point@iaea.org), dès que possible, et **au plus tard le mercredi 15 septembre à 16 h**. L'administration du garage du CIV enverra par courrier électronique des autorisations d'accès au CIV numériques aux personnes qui en auront fait la demande afin que celles-ci les impriment et les présentent lors de leur entrée dans le CIV. Les chauffeurs qui ne seraient pas munis d'un badge d'accès valide doivent être inscrits au moyen du système d'inscription en ligne de la Conférence générale en tant que personnel d'appui, avec la mention « chauffeur » indiquée en remarque.

100. Les badges des chauffeurs doivent être retirés à l'avance, car ils devront être présentés, avec les autorisations d'accès au CIV, lors de l'entrée dans le CIV.

Économat du CIV

101. L'accès à l'économat est limité aux titulaires d'une carte d'accès validée à cette fin. Conformément à l'accord pertinent entre l'Agence et la République d'Autriche, les **chefs des délégations** des États

Membres qui participent à la Conférence générale – à l'exclusion des ressortissants autrichiens et des apatrides résidant en Autriche – peuvent se rendre à l'économat pour la durée de la session de la Conférence générale. L'accès à l'économat, qui est incorporé dans la carte d'accès à la Conférence générale, devra être activé au bureau/service d'information de l'économat. Si le chef de délégation s'en va avant la fin de la Conférence générale, l'accès à l'économat sera désactivé au moment de son départ et sera réactivé par la suite pour le nouveau chef de délégation dûment désigné au moment de la notification au Service du protocole (salle de réunion M0E 75 du bâtiment M), ou par courrier électronique (GCRS.Contact-Point@iaea.org). Un badge sera délivré au nouveau chef de délégation dûment désigné par le personnel des Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies à la porte 1 (bureau des cartes d'identité). Toute autre question à cet égard devra être adressée au Service du protocole.

Accès entre le CIV et l'Austria Center Vienna (ACV)

102. L'entrée du CIV/ACV située au 4^e étage du bâtiment G sera ouverte pour faciliter l'accès aux membres des délégations des États Membres qui ont loué des bureaux à l'ACV. Les heures d'ouverture de l'entrée du CIV/ACV située au 4^e étage du bâtiment G sont les suivantes :

du lundi 20 septembre au vendredi 24 septembre de 8 h 00 jusqu'à une heure après la fin des réunions.

Application pour les conférences et les réunions de l'AIEA

103. L'application pour les conférences et les réunions de l'AIEA (IAEA Conferences and Meetings app) peut être téléchargée via Google Play ou App Store. Elle donne des informations sur les séances plénières, les séances de la Commission plénière, les manifestations parallèles et le Forum scientifique.

104. L'application mobile permet aux participants :

- de créer un calendrier personnalisé et de voir les informations actualisées du programme de toutes les manifestations liées à la Conférence générale ;
- de recevoir des mises à jour de la liste des orateurs qui prendront la parole en séance plénière et des horaires des séances plénières et des séances de la Commission plénière ;
- de voir les présentations des orateurs qui ont autorisé leur publication après l'exposé ; et
- d'échanger avec les organisateurs des manifestations parallèles virtuelles et du Forum scientifique au moyen d'une fonctionnalité de questions-réponses (Q&A).

Pour avoir de l'aide concernant l'application mobile, veuillez écrire à l'adresse GC.Contact-Point@iaea.org.

Politique antitabac au Centre international de Vienne

105. Il est interdit de fumer en dehors des espaces fumeurs suivants, situés au niveau P-3 :

- espace fumeur situé entre les bâtiments A et B ;
- espace fumeur situé devant le bâtiment D ; et
- espace fumeur situé entre les bâtiments D et E.

106. Il n'est permis de fumer, pas même des cigarettes électroniques, dans aucun autre espace du CIV (pas même sur les terrasses, sur l'esplanade et dans tout autre espace ouvert).

V. Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies

107. L'AIEA adhère au Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies (le « Code de conduite »), approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) du système des Nations Unies en juillet 2019.

108. Tous les événements du système des Nations Unies sont soumis aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées et l'Agence s'engage à organiser des événements auxquels toute personne peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr.

109. Tous les participants à la 65^e session ordinaire de la Conférence générale sont tenus de respecter les normes établies dans le [Code de conduite](#), disponible à l'adresse

<https://www.un.org/management/sites/www.un.org.management/files/un-system-model-code-conduct-fr.pdf>.

Conférence générale

GC(65)/17
21 juillet 2021

Distribution générale

Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session ordinaire

Point 5 de l'ordre du jour provisoire
(GC(65)/1 et Add.1)

Dispositions concernant la Conférence générale

1. À l'issue d'une série de consultations menées par le Secrétariat de l'AIEA auprès des États Membres sur les dispositions concernant la 65^e session ordinaire de la Conférence générale, les États Membres ont accepté ces dispositions par procédure d'accord tacite le 19 juillet afin que la Conférence générale puisse poursuivre ses travaux en ces temps de pandémie de COVID-19. Ces dispositions, qui constituent le cadre de la tenue de la Conférence générale, sont énoncées dans l'annexe du présent document.
2. Le présent document vise à permettre à la Conférence générale d'approuver les dispositions susmentionnées et de les appliquer durant la 65^e session ordinaire de la Conférence générale.

Dispositions concernant la 65^e session de la Conférence générale

La 65^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA se tiendra du 20 au 24 septembre 2021 au Centre international de Vienne (CIV). Étant donné les mesures prises par l'Autriche en matière de santé et de sûreté face à la pandémie de COVID-19, il est prévu que la session se tienne en présentiel, avec possibilité de participation en ligne. Compte tenu de la situation actuelle, de l'assouplissement des mesures annoncé récemment par le pays hôte et des considérations de sûreté et de santé des États Membres, il est proposé que les dispositions exposées ci-après concernant la Conférence générale soient adoptées. Ces dispositions pourraient devoir être modifiées si la situation venait à changer avant la session.

Participation aux réunions

- Les séances plénières se tiendront dans la salle des plénières, dans le bâtiment M du CIV. À tout moment, quatre (4) représentants par État Membre au maximum et un (1) représentant par organisation intergouvernementale (OIG), organisation non gouvernementale (ONG) et autre observateur pourront être présents dans la salle. Les représentants qui participeront aux séances devront être munis d'un badge volant.
- Les séances de la Commission plénière se tiendront dans la salle du Conseil C, dans le bâtiment C, en même temps que les séances plénières. Un (1) représentant par délégation au maximum pourra y assister. Les représentants qui assisteront aux réunions devront être munis d'un badge volant.
- Des badges volants de couleurs différentes seront utilisés pour les séances plénières et les réunions de la Commission plénière.
- Toutes les séances plénières et les réunions de la Commission plénière seront accessibles en ligne via la plateforme informatique Interprefy. Les dispositions suivantes sont prévues à cet égard :
 - a) trois (3) appareils enregistrés/liens électroniques par État Membre ;
 - b) un (1) appareil enregistré/liens électronique par institution spécialisée des Nations Unies, OIG, ONG et autre observateur.
- Comme à l'habitude, les séances plénières seront retransmises en direct dans toutes les langues officielles de la Conférence générale sur le site web de cette dernière (pas d'inscription préalable nécessaire).
- En cas de vote en séance plénière, au moins un représentant par État Membre devra être présent physiquement dans la salle des plénières, où le vote aura lieu. Il ne sera pas possible de voter en ligne.
- Compte tenu de l'utilisation de la plateforme Interprefy, trois séances de deux heures chacune seront tenues par jour. Des séances supplémentaires pourront être programmées si nécessaire. Les États Membres seront informés de toute modification des heures des séances en temps voulu.

- Afin d'éviter l'encombrement des locaux, les États Membres sont encouragés à réduire au minimum le nombre de délégués venant au CIV pour la Conférence générale.
- Conformément à la procédure d'inscription en ligne mise en place en octobre 2020, les États Membres sont priés d'inscrire les membres de leur délégation sur le portail en ligne InTouch+. Le nombre de participants inscrits par délégation n'est pas limité.
- Avant l'ouverture des inscriptions le jeudi 12 août 2021, le Secrétariat communiquera des informations supplémentaires sur l'inscription à la session et la distribution des badges volants ainsi que des orientations techniques concernant l'inscription sur la plateforme Interprefy et son utilisation pour participer aux séances plénières et aux réunions de la Commission plénière.

Débat général

- Les États Membres sont priés de limiter à cinq minutes leurs déclarations au titre du débat général⁵. Pour les observateurs, une limite de trois minutes a été proposée.
- Les États Membres voudront peut-être se prévaloir de la possibilité d'envoyer des vidéos pré-enregistrées de leurs déclarations (en respectant les limites de temps susmentionnées). Des instructions spécifiques à ce sujet seront communiquées par le Secrétariat dans une note distincte.

Manifestations organisées en marge de la Conférence

- Des manifestations parallèles peuvent être organisées au CIV, soit en présentiel soit au format hybride (participation physique et en ligne). Des consignes relatives à l'organisation de ce type de manifestation sont disponibles sur le site web de la Conférence générale. Des manifestations parallèles entièrement virtuelles peuvent aussi être organisées depuis l'extérieur du CIV. Les organisateurs de manifestations parallèles seront pleinement responsables de l'organisation de ces manifestations et des dispositions les concernant, y compris des composantes virtuelles.

Expositions

- Des expositions seront organisées au CIV, en présentiel uniquement. Des consignes concernant l'organisation d'expositions, notamment les formulaires nécessaires, sont disponibles sur le site web de la Conférence générale. Les propositions d'exposition devront être soumises au Secrétariat le vendredi 30 juillet 2021 au plus tard.

Forum scientifique

Le Forum scientifique sera organisé en présentiel, avec possibilité de participation à distance. Les dispositions pertinentes seront communiquées par le Secrétariat dans une note distincte.

⁵ Ces dispositions nécessiteraient que la Conférence générale convienne, pour sa 65^e session, de modifier sa décision GC(60)/DEC/8, intitulée « Rationalisation des travaux de la Conférence générale ». À sa 64^e session ordinaire, en 2020, la Conférence générale a convenu d'une limite de trois minutes par déclaration.

Forum scientifique 2021 de l'AIEA

Se préparer aux épidémies de zoonoses : le rôle de la science nucléaire

21-22 septembre 2021

Siège de l'AIEA, Vienne (Autriche)

Programme provisoire

Mardi 21 septembre 2021

9 h 30 - 11 h 30 Séance d'ouverture

L'ouverture du Forum scientifique par le Directeur général de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi, sera suivie des déclarations d'orateurs de haut niveau invités.

11 h 30 - 13 h 00 Déjeuner

13 h 00 - 13 h 30 1^{ère} séance : Techniques de détection des agents pathogènes et de surveillance des zoonoses

La première séance soulignera le rôle clé de la recherche-développement scientifique dans la compréhension des zoonoses, la lutte contre celles-ci et leur détection rapide, avant qu'elles ne dégénèrent en épidémie ou en pandémie.

13 h 30 - 14 h 00 2^e séance : Comprendre l'émergence des maladies infectieuses à l'interface animal-homme

Les interactions entre l'homme et l'animal dans le contexte des maladies infectieuses seront le thème de la deuxième séance. Il y sera question des voies par lesquelles des infections nouvelles ou réémergentes peuvent devenir des pandémies et du rôle de la science dans l'atténuation des épidémies potentielles de zoonoses.

14 h 00 - 14 h 30 3^e séance : Le rôle des techniques d'irradiation dans la gestion des incidences des zoonoses sur la santé humaine

Cette séance mettra en évidence le rôle des techniques des rayonnements telles que l'imagerie médicale dans la caractérisation des maladies chez les femmes et les hommes touchés par des zoonoses. Il y sera également question de l'importance d'une analyse avancée des données pour appuyer la prise en charge de la maladie.

14 h 30 - 15 h 30 Pause-café

15 h 30 - 17 h 00 4^e séance : De la grippe aviaire à la COVID-19 – l'appui de l'AIEA aux pays

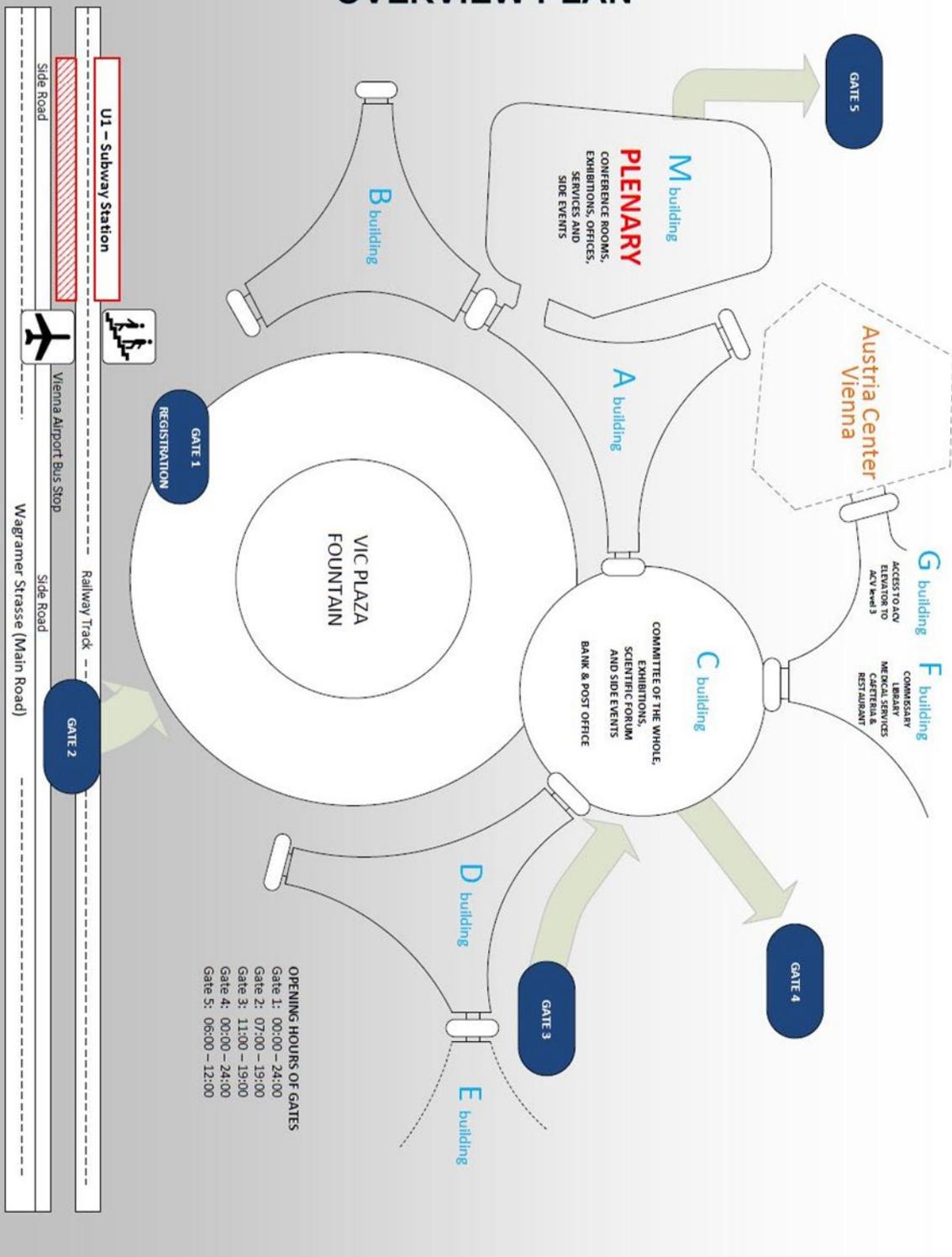
Des orateurs des États Membres feront part de leur expérience de la détection, de l'identification et de la prise en charge de zoonoses telles que la grippe aviaire hautement pathogène due au virus H5N1, le syndrome respiratoire aigu sévère dû au SRAS-CoV-1, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), la fièvre Ebola et l'actuelle COVID-19 due au SARS-CoV-2. Ils y parleront également de l'intervention active de l'AIEA dans la détection de ces maladies dans leurs pays.

Mercredi 22 septembre 2021

9 h 00 - 11 h 00 **5^e séance : Amélioration de la préparation mondiale à la lutte contre les zoonoses : ZODIAC**

Cette table ronde de haut niveau soulignera l'importance des partenariats et des collaborations entre initiatives nationales et internationales pour renforcer la préparation et la capacité des États Membres à faire face aux menaces des zoonoses. Il y sera question de l'Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC) de l'AIEA et de son approche systématique et intégrée à l'appui de la détection rapide des zoonoses et de la lutte contre les épidémies. Les parties prenantes traiteront de la pertinence de l'action concertée à l'avenir, et de leur participation et contribution à ZODIAC.

65th GENERAL CONFERENCE 20 – 24 September 2021 OVERVIEW PLAN



65th GENERAL CONFERENCE 20 - 24 September 2021 DELEGATIONS ENTRY AND DROP OFF POINTS

